

Mercredi 10 septembre 2008



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SELINGER

(N° 41) — *Loi sur la profession de travailleur social/The Social Work Profession Act*

M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 47) — *Loi sur la Société CentrePort Canada/The CentrePort Canada Act*

M. EICHLER

(N° 213) — *Loi sur la tenue d'élections à date fixe et l'équité électorale (modification de diverses lois)/The Set Date Elections and Electoral Fairness Act (Various Acts Amended)*

M^{me} DRIEDGER

(N° 219) — *Loi sur les cartes-photos d'identité délivrées par le gouvernement/The Government-Issued Photo Identification Act*

M. FAURSCHOU

(N° 237) — *Loi sur les cimetières et les crématoriums pour animaux de compagnie/The Pet Cemeteries and Crematoriums Act*

M. BOROTSIK

(N° 238) — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act*

M. GERRARD

(N° 239) — *Loi interdisant de fumer sur les terrains scolaires (modification de la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs et de la Loi sur les écoles publiques)/The Smoking Banned on School Grounds Act (The Non-Smokers Health Protection Act and The Public Schools Act Amended)*

PÉTITIONS

M^{me} TAILLIEU

M. DYCK

M. LAMOUREUX

M. MAGUIRE

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS — DÉBAT

Motion de M^{me} la *ministre* OSWALD

(N° 32) — *Loi modifiant la Loi sur les renseignements médicaux personnels/The Personal Health Information Amendment Act*

(amendé — comité)

(amendement [1] — M^{me} la *ministre* OSWALD)

(n° 1 — article 10 — M. HAWRANIK)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M. le *ministre* STRUTHERS

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (interdiction permanente visant la construction ou l'agrandissement d'installations réservées aux porcs)/The Environment Amendment Act (Permanent Ban on Building or Expanding Hog Facilities)*

(amendement [11] — M. EICHLER)

(amendement [1] — M. le *ministre* STRUTHERS)

M. le *ministre* ROBINSON

(N° 31) — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act*

(amendement [23] — M^{me} TAILLIEU)

(amendement [3] — M. le *ministre* ROBINSON)

M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 37) — *Loi sur l'inscription des lobbyistes et modifiant la Loi électorale, la Loi sur le financement des campagnes électorales, la Loi sur l'Assemblée législative et la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative/The Lobbyists Registration Act and Amendments to The Elections Act, The Elections Finances Act, The Legislative Assembly Act and The Legislative Assembly Management Commission Act*

(amendé — comité)

(amendement [8] — M. MCFADYEN)

(amendement [1] — M. GOERTZEN)

(amendement [2] — M. LAMOUREUX)

M. le *ministre* SELINGER

(N° 38) — *Loi sur l'équilibre budgétaire, la gestion financière et l'obligation de rendre compte aux contribuables/The Balanced Budget, Fiscal Management and Taxpayer Accountability Act*

(amendé — comité)

(amendement [23] — M. BOROTSIK)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N° 35) — *Loi corrective de 2008/The Statutes Correction and Minor Amendments Act, 2008*

(M. HAWRANIK)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* BJORNSON

(N° 45) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ASHTON

(N° 46) — *Loi sur le financement fiscal de la revitalisation urbaine/The Community Revitalization Tax Increment Financing Act*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI PROCHAIN

M^{ME} BRAUN — Logements à prix abordable pour aînés

20. Attendu :

que les aînés méritent des logements de qualité à prix abordable;

qu'il est important que les aînés aient accès à des logements dans des endroits qui leur permettent de maintenir les liens avec leur communauté et leur famille et qui soient proches des services qui sont essentiels à leur santé et à leur bien-être;

que le gouvernement provincial a investi 98 millions de dollars pour la première phase de sa stratégie de soins de longue durée et de logement pour les aînés, la stratégie de vieillissement sur place;

que la stratégie de vieillissement sur place élargit la capacité des modèles de soins de longue durée, tels que les logements avec services de soutien, les soutiens spécialisés et les soutiens pour les aînés vivant en groupe, ainsi que le remplacement des chambres à trois ou à quatre lits par des chambres à un ou à deux lits afin d'améliorer la qualité de vie dans les foyers de soins personnels;

que cinq unités d'habitation supplémentaires dont la construction devrait être achevée en 2006-2007 ont été ajoutées dans le cadre des programmes d'aide à la vie autonome dans le but d'offrir divers types de logements aux aînés ayant des besoins différents;

que le gouvernement provincial reconnaît qu'il n'y a pas qu'une seule méthode de logement qui convienne à tous les aînés, ce qui a entraîné la création de solutions de rechange au placement en centre d'hébergement qui sont à prix abordable et en relation avec la communauté;

que le gouvernement provincial est résolu à faire en sorte que les aînés aient accès à une gamme de services qui correspondent à leur vie et à leurs besoins sociaux;

que les aînés sont souvent plus vulnérables lorsqu'ils sont placés dans des établissements de soins et qu'il est essentiel de protéger leur intégrité et de s'assurer qu'ils ne soient pas exploités;

que le gouvernement provincial a donné à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba le mandat de surveiller les résidences privées pour les aînés afin de s'assurer que les accords d'exploitation sont justes et équitables pour tous les résidants;

que la province du Manitoba doit continuer d'appuyer les aînés afin de s'assurer qu'ils reçoivent des soins appropriés et qu'ils aient accès à une gamme de services qui répondent à leurs besoins personnels,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba soutienne les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer d'appuyer le développement des logements à prix abordable pour les aînés;

que l'Assemblée soutienne les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer d'appuyer la capacité des aînés à vivre dans leur communauté et près de leur famille et des services de soutien.